



## **Compte-rendu n° 58** **Conseil de Communauté du 27 juin 2011 à 18 heures**

**Nombre de délégués** : - En exercice : 38 - Présents : 33 - Votants : 36

**Etaient présents** : Ms Serge DOUMERC, Gérard GARRIGOU, Jean-Claude FOCHE, René JARDEL, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Lucien DELPEYROUX, Philippe MOURAUD, Michel MIRAS, Gérard BLANC, Luc DELNAUD, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Jean-Claude LAVAL, Christian TERRIEUX, Robert POUGET, Erick CAMPOT, Bernard HUTIN, François THOMAS, Rabie JAOUAD, Pierre MACHEMY, Ernest MAURY, Georges FAUREL.

Mmes Martine BUFFAROT, Magali SOURNAC, Jeanine HIRONDE-BONNET, Nathalie SOULIE-CLEDEL, Corinne HAYAT, Michelle PERROT, Fabienne KOWALIK.

**Pouvoirs** : M. Pascal JALLET à M. Luc DELNAUD  
Mme Carole MARCHI à M. Jean-Claude LAVAL  
M. Guy COUGNOUX à M. Ernest MAURY

**Absents excusés** : Ms André LESTRADE, Régis VILLEPONTOUX.

### **ORDRE DU JOUR**

*Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 29 avril 2011*  
*Présentation des Rapports d'Activités (Epci, Syded, Symage<sup>2</sup>)*  
*Procédure de concertation de la zone d'aménagement concertée du Parc d'activités du*  
*Haut Quercy*  
*Création de postes (Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe 35 h/s, Adjoint Administratif*  
*de 2<sup>ème</sup> classe 28h/s)*  
*Examen du projet préfectoral du schéma départemental de coopération intercommunale*  
*Travail des Commissions*  
*Questions diverses*  
*(Projet de Bâtiment Basse Consommation, Décisions du Président, ...)*

M. le Président remercie les membres du conseil communautaire de leur présence, constate que le quorum est atteint et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir l'acquisition de terrain sur le Parc d'activités des Combes.

**Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la séance du 29 avril 2011**

Le procès verbal du 29 avril est approuvé à la majorité des présents (1 abstention, M. MACHEMY en raison de son absence à la dernière réunion)

18 H 15 Arrivées en séance de Ms GARRIGOU et FOUCHE.

**Point 2 de l'ordre du jour : Présentation des Rapports d'Activités (Epci, Syded, Symage<sup>2</sup>)**

M. le Président présente à l'assemblée les différents rapports d'activités (service de collecte, SPANC, SYDED, SYMAGE<sup>2</sup> et celui de la collectivité). Pas de remarques sur ces rapports, ceux-ci sont adoptés à la majorité (1 abstention, Mme SOURNAC).

**Point 3 de l'ordre du jour : Procédure de concertation de la zone d'aménagement concertée du Parc d'activités du Haut Quercy**

M. le Président propose d'adopter le projet de délibération concernant les objectifs poursuivis par le Syndicat Mixte du Parc d'activités du Haut Quercy et les modalités de concertation avec la population concernant le lancement d'une procédure de zone d'aménagement concertée en vue de la création d'un parc d'activités économiques.

M. le Président informe l'assemblée de l'avancement de ce projet. Les achats de terrains ont débuté mais une nouvelle estimation du foncier a multiplié le prix initial par deux. Le syndicat va lancer une D.U.P. pour pouvoir en avoir la maîtrise foncière.

M. HUTIN souhaite savoir si cette délibération implique un engagement financier de notre part ? M. le Président répond par la négative mais rappelle que nous sommes déjà engagés dans ce projet à hauteur de 10 % des dépenses.

M. CAMPOT porte à la connaissance de l'assemblée quelques données. Ce projet, évalué à 73 millions d'euros, doit permettre la viabilisation de 84 hectares sur un site de 187 hectares. La participation de la communauté se situe pour cette année autour de 45.000 € 50.000 €.

M. HUTIN demande quelles seraient les conséquences si un des membres, la C.A.B. (Communauté d'Agglomération de Brive) se retirait ? M. le Président rappelle, pour information, que la C.A.B. participe à hauteur de 20 % sur ce projet. Il précise que toute sortie est règlementée et ne peut se faire sans l'accord des autres membres. Le Conseil Général de la Corrèze serait prêt à s'investir également. Cependant, M. le Président s'interroge sur la capacité des collectivités à supporter un tel investissement dans l'avenir avec l'augmentation des dépenses. Il souligne également que la commune de Nespouls et l'aérodrome ont la possibilité de réaliser chacun une zone d'activités respectivement de 5 et 10 hectares. Il rappelle que cette zone n'est pas mentionnée dans le SCOT.

Mme KOWALIK demande si le ratio 84 hectares de parcelles viabilisées sur 187 hectares de périmètre est une proportion normale ? M. le Président répond par la négative mais ceci est dû aux contraintes topographiques.

Mme SOULIE-CLEDEL fait part de ses craintes en ce qui concerne le financement. M. le Président indique que le projet sera découpé en plusieurs tranches, la première devrait avoisiner les 17 millions d'euros. Mme SOULIE-CLEDEL demande si effectivement nous devrions supporter 10 % des investissements. M. le Président précise que ce ne sera pas le cas puisque ces travaux bénéficieront de subventions étant donné le classement de cette zone en Z.I.R. (Zone d'intérêt Régional).

Adoption du projet de délibération à la majorité des membres présents (une abstention, Mme KOWALIK).

**Point 4 de l'ordre du jour : Création de postes (Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe 35 h/s, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe 28h/s)**

M. le Président indique qu'avec l'évolution des carrières du personnel et l'accroissement des charges administratives, il convient de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2011 un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à plein temps pour M. MEZZANA et un d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures par semaine pour Mlle CAGNARD. M. le Président propose la création de ces deux postes et la mise à jour du tableau des effectifs.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

**Point 5 de l'ordre du jour : Examen du projet préfectoral du schéma départemental de coopération intercommunale**

M. le Président propose de traiter ce sujet délicat en fin de séance. Accord de l'ensemble des membres présents.

**Point 6 de l'ordre du jour : Travail des Commissions**

- ***Commission petite enfance (Présidente : Magali SOURNAC)***

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil. La crèche « les P'tits loups » a eu son assemblée générale le 27 mai mais n'a pu procéder au renouvellement de son conseil d'administration faute de candidatures. Une assemblée générale extraordinaire le 23 juin dernier a permis d'élire un nouveau conseil de 20 personnes et le bureau suivant :

- Présidente : Méliandre REMOND
- Vice-présidents : Julie BINOIS et Elisabeth TAVERNE
- Secrétaire : Céline BARSBY
- Secrétaire adjointe : Marie SERAUDIE
- Trésorière : Marie-Anne MAQUIABA
- Trésorière adjointe : Mélanie SERTIER

L'assemblée générale de la crèche « anim'enfance » aura lieu le 28 juin.

Mme SOURNAC indique que compte-tenu de la démission de l'ancien conseil d'administration, les travaux sur la crèche de Souillac ont été suspendus et reportés à l'automne prochain. M. LIEBUS intervient et fait part à l'assemblée de l'octroi d'une subvention de 35% sur ce projet au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

- *Commission communication (Président : Fabien LESAGE)*

La commission s'est réunie à deux reprises depuis le dernier conseil (19 mai et 23 juin).

o *Site internet*

L'actualisation du site suit son cours malgré le manque de retour des communes concernant les dates de leurs manifestations. M. LESAGE demande à M. le Président de préparer un nouvel édito.

o *Signalétique*

M. LESAGE indique que la commission s'est penchée sur la signalétique de l'hôtel de communauté. Trois sociétés ont été consultées mais les projets présentés ne correspondaient pas aux attentes. Afin de préserver le caractère de la bâtisse (panneau en façade exclu), les membres de la commission proposent un muret en pierre apparente avec un altuglass opaque reprenant le nom de la collectivité en lettrage noir. Avant une possible implantation, M. LESAGE, se faisant l'écho des membres la commission, demande si une réhabilitation de la façade ne pourrait pas être envisagée.

Toujours dans le domaine de la signalétique, une consultation va être lancée pour la mise à jour du panneau d'entrée de zone.

o *Bulletin intercommunal*

M. LESAGE déplore que selon ses informations le bulletin intercommunal n'ait pas été distribué dans toutes les communes. Après celui sur l'agriculture, le prochain dossier du bulletin intercommunal sera consacré aux artisans du territoire.

o *Formation typo 3*

Les communes de Lacave, Lanzac, Mayrac, Meyronne, Saint-Sozy ainsi que le personnel de la communauté ont répondu favorablement pour l'organisation d'une formation complémentaire sur TYPO3 à l'automne prochain.

o *Découverte des communes*

La prochaine visite des communes devrait se tenir à Meyronne à l'automne.

- *Carte vœux 2012*

La prochaine carte de vœux sera illustrée par des dessins d'enfants. Cinq associations ont été sollicitées avec comme thème « Quel regard les enfants portent t'ils sur l'intercommunalité ». L'affichage des dessins choisis et une présentation du ou des lauréats pourrait avoir lieu le soir des vœux.

- *Opération « prêt à poster »*

Compte tenu du succès rencontré par les « prêt à poster », la Poste souhaite renouveler l'opération.

- ***Groupe « culture » (Président : Fabien LESAGE)***

Le groupe de travail s'est réuni le 7 juin. Après la remise d'un fascicule « l'élu rural et la culture » édité par la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, la commission s'est penchée sur une éventuelle prise de compétence dans ce domaine. Le groupe a acté le fait que sa rédaction devra garder une certaine souplesse afin qu'un seul projet ne vienne pas « vampiriser » tous les autres. Une des pistes possibles et de s'appuyer sur le P.C.T. (Projet Culturel de Territoire) à l'image du soutien au projet "jazz dans la vallée" élu au P.C.T.

- *Projet Babel-Gum*

M. LESAGE indique que ce projet, initié par la ville de Souillac, est proposé aux communes et pourrait être porté par la Communauté. Mme HAYAT souhaite le présenter lors du prochain bureau des maires.

- *Forum des associations*

M. LESAGE indique à l'assemblée que les membres du groupe ont souhaité inviter les associations du territoire au forum organisé par la commune de Souillac, prévu le 22 octobre. Un courrier commun Communauté, ville de Souillac, a été envoyé aux élus et aux membres du groupe, charge à eux de faire remonter les besoins des associations. Monsieur LESAGE invite l'assemblée à les mobiliser pour sa réussite. Un pot de clôture sera organisé.

- *Commission « culture » du Pays*

M. LESAGE informe l'assemblée de l'activité de la commission « culture » du Pays. Une réunion a eu lieu le 6 mai à Carennac pour rencontrer les associations culturelles et patrimoniales du Pays, puis le samedi 14 mai à Degagnac avec l'ADDA. Prochaine réunion le 30 juin.

- *Commission voirie (Président : Thierry LAVERDET)*

M. LAVERDET indique que la commission s'est réunie le 24 juin pour l'ouverture des plis du programme de voirie rurale 2011. L'appel d'offres se décomposait en deux tranches.

Tranche ferme :

- Mayrac (VC 3),
- Lachapelle-Auzac (Accès pont autoroutier),
- Rocamadour (accès "les vieilles tours"),
- Pinsac (Lalbarède),
- Lanzac (virage "La Durantie"),
- Souillac (rue des Ondines),
- Souillac (accès communauté).

Tranche conditionnelle :

- Rocamadour (Accès à Mayrinhac).

L'ouverture des plis donne les résultats suivants :

Estimation : 170.239,80 € H.T.

Dont : - Tranche ferme → 118.759,80 € H.T.

- Tranche conditionnelle → 51.480,00 € H.T.

Noms des entreprises	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total	Classement
MARCOULY	124 924,92 €	52 184,00 €	177 108,92 €	1
SIORAT	133 380,70 €	55 170,00 €	188 550,70 €	2
COLAS SUD-OUEST	133 899,56 €	55 147,50 €	189 047,06 €	3

La commission a proposé de retenir la société MARCOULY pour la tranche ferme sous réserve de la vérification des bordereaux de prix. M. LAVERDET indique que la réalisation des ralentisseurs au lieu-dit « Les Alix » sur la commune de Rocamadour se fera sur les crédits alloués au programme de voirie rurale 2011. Le début des travaux de voirie sera programmé en septembre prochain.

M. LAVERDET fait le point sur le programme 2010 de réfection de la voirie urbaine. Les travaux concernant la rue du 19 mars sont terminés, ceux de la rue de la Recège devraient prendre fin dans le courant de la semaine 27. Les enrobés pour les trottoirs vont être posés le mercredi 29 juin.

M. LAVERDET fait part à l'assemblée que le programme de point à temps, effectué par l'entreprise BONASSIE, est en cours avec une intervention en priorité sur les communes de Rocamadour et Souillac.

M. HUTIN interroge M. LAVERDET sur la possibilité de pose de « coussins Berlinois » (ralentisseurs) rue de la Pomme qui est une voirie intercommunale. M. LAVERDET n'y voit aucun inconvénient, la prise en charge sera communautaire.

- *Commission « sport » (Président : François THOMAS)*

M. THOMAS indique que la commission s'est réunie les 11 et 31 mai dernier pour définir le montant des subventions à verser aux écoles de sport pour une présentation lors de ce conseil. Compte tenu de la disparité des subventions (de 60 à 180 € par enfant suivant les associations), la commission va étudier la mise en place d'une limite basse et haute. Etant donné que certaines associations vont voir l'aide de la collectivité être multipliée par deux, M. THOMAS indique que la commission sera vigilante quant à l'utilisation de celle-ci.

M. THOMAS rappelle à l'assemblée que sur 25.000 € de budget, 13.000 € viennent de fonds propres et 12.000 € des transferts de charge.

- *Commission « médicale » (Président : Gilles LIEBUS)*

Pas de réunion depuis le dernier conseil, M. LIEBUS indique que la commission va prochainement se réunir pour rencontrer à l'initiative de Mme ORLIAC, députée en charge des maisons pluriprofessionnelles de santé sur le territoire, les acteurs médicaux du secteur.

M. LIEBUS souligne qu'il s'agit d'un dossier difficile compte tenu qu'un schéma médical doit être mis en œuvre au niveau de la vallée de la Dordogne.

- *Commission environnement (Président : Ernest MAURY)*

M. MAURY indique à l'assemblée que la commission s'est réunie le 22 juin dernier pour :

- dresser un bilan de l'action de proximité du SYDED (communication en porte à porte),
- examiner les rapports annuels du service de collecte et du SPANC.

M. MAURY fait part à l'assemblée de la baisse sensible du taux de refus sur les caractérisations des cinq premiers mois de l'année (19,06 % contre 23,33 % en 2010). Afin de limiter le poids des ordures ménagères, la commission va essayer de développer le compostage. Le SYDED est en train de mettre en place des composteurs collectifs (un essai est prévu au lycée hôtelier).

Une nouvelle campagne de nettoyage des conteneurs devrait démarrer prochainement selon les disponibilités des établissements Sourzat. M. MAURY indique que la commission va être vigilante sur cette prestation compte tenu des remarques émises sur la propreté des conteneurs traités.

M. MAURY informe l'assemblée de la mise en service dans les jours qui viennent du local destiné au nettoyage des véhicules (camions de collecte, balayeuse) et des conteneurs. Un nettoyeur haute pression y sera installé.

M. MAURY indique que la commission a décidé d'aider M. HYVERT sur le dossier des chemins pédestres.

Une réunion avec le personnel de collecte est prévue jeudi 30 juin à 11 h 30 pour préparer la saison estivale.

M. MAURY cède la parole à M. HYVERT, délégué au SYDED, pour un point sur les travaux du centre de tri de Saint-Jean Lagineste. M. HYVERT fait part à l'assemblée de l'ouverture de cette structure avec la mise en place d'un nouveau système de tri plus performant (trois tonnes de déchets traitées par heure contre une auparavant). Ce nouvel équipement a fait l'objet d'une attention toute particulière aux conditions de travail du personnel avec l'intervention de spécialistes en ergonomie.

Il s'agit d'une refonte complète du mode tri des recyclables avec montée en puissance à l'automne. La prise en charge du tri d'autres matières plastiques est prévue pour 2012.

L'objectif du « Grenelle » est d'atteindre 75 % de recyclage annuel et nous en sommes actuellement à 70 %.

Mme SOULIE-CLEDEL demande si au lycée hôtelier les problèmes liés aux travaux sont résolus ? M. MAURY acquiesce.

Mme KOWALIK souhaite savoir si les travaux du centre de tri de Saint-Jean Lagineste vont induire un coût supplémentaire ? M. HYVERT répond par la négative et indique que les frais liés à l'investissement seront compensés par l'optimisation du fonctionnement du centre de tri.

M. HUTIN interroge M. MAURY sur la collecte dans le centre historique de Souillac qui pose de nombreux problèmes (square Chapou, place des toiles) notamment en période estivale. Il souhaite que la commission réfléchisse à la mise en place d'un nouveau type de ramassage. M. MAURY bien conscient du problème, indique qu'un essai avec la distribution de sacs rouges aux administrés a été réalisé sans succès. Pour le moment, le SYDED n'a pas pu intervenir pour une action de proximité dans le centre mais les rotations importantes de locataires sont une source de difficultés.

- *Commission action économique et touristique (Président : Erick CAMPOT)*

o *Pondaillan*

- Changement d'enseigne « NETTO » par « Intermarché » (surface de vente passant de 674 à 1.472 m<sup>2</sup>, de 9 employés équivalents temps plein à 25 employés équivalents temps plein).
- Le dossier de Z.A.C. suit son cours. Une visite des pépinières Linard a été organisée début juin.

o *Redynamisation du centre ville*

- Points négatifs : fermeture de deux enseignes la quincaillerie Seigne et les chaussures Régnères,
- Points positifs : ouverture de nouveaux magasins rue de la halle, création d'une nouvelle association des commerçants (organisation avec succès de la « foire à la canaille » début juin).

○ *Parc d'activité des Combes*

M. CAMPOT indique qu'un nouveau terrain vient d'être vendu sur la combe de Bramefond à une entreprise spécialisée dans le bois (pergolas, abris piscines,...). Cette société « le bois design » souhaite implanter un bâtiment de 2.500 m<sup>2</sup> pour la fabrication et emploiera entre 7 et 9 employés. M. le Président ajoute qu'il a eu l'occasion de voir les productions en lamellé collé de cette entreprise, qui lui semblent esthétiquement belles.

M. le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer tous documents concernant la vente du lot n°6 d'une surface de 4.763 m<sup>2</sup> au prix de 6,10 € H.T. le m<sup>2</sup> soit 29.054,30 € H.T. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. le Président indique qu'une subvention a été allouée par l'Etat pour l'extension du Parc d'activités des Combes (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).

M. HUTIN informe du classement en zone piétonnière de la place de la halle du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

○ *Divers*

M. CAMPOT informe l'assemblée que les A.S.F. (Autoroutes du Sud de la France) ont dressé un bilan après cinq années d'exploitation de l'A20. Ms Gilles LIEBUS et Jean-Claude LAVAL feront passer les éléments aux membres du conseil prochainement.

**Point 7/A de l'ordre du jour : Questions diverses**

M. le Président fait le point sur le projet de bâtiment basse consommation (B.B.C.). Le dossier n'a pas avancé compte tenu d'un problème de réglementation pour sa réalisation (compte tenu de partenariats avec des entreprises pour des matériaux spécifiques ou l'application de procédés techniques et avec le lycée des bâtiments, la Communauté ne pouvait pas être maître d'ouvrage de l'opération en lançant un appel d'offres). Une solution vient d'être trouvée en déléguant cette opération à la S.A.S. Colodor, société créée par la S.E.M. L.D.A., qui construirait le bâtiment. M. le Président indique que ce projet peut bénéficier de subventions de la part d'E.R.D.F. et que cette construction, dont l'emplacement est prévu au futur lotissement de l'arbre rond, pourrait être loué. M. le Président souligne que l'ensemble des membres du bureau des maires souhaite poursuivre cette opération.

Mme KOWALIK demande si la société Colodor n'était pas en redressement judiciaire ? M. le Président répond que ce n'est pas le cas et qu'il s'agit A.T.I. Ingénierie.

Avis favorable à la poursuite du projet.

**Point 7 B de l'ordre du jour (remplacent le point 5): Examen du projet préfectoral du schéma départemental de coopération intercommunale**

M. le Président présente le travail de deux étudiantes sur ce thème (power-point du 24 juin à Vayrac) et lance le débat sur le point n°5 concernant le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.).

M. HUTIN prend la parole en ces termes souhaitant que ce texte soit repris in extenso dans le présent procès verbal :

« Pour préparer ce débat et afin d'y voir plus clair, je me suis posé plusieurs questions :

1. *Pourquoi donc les communautés de communes ont elles été créées ? Cette question n'est pas sans intérêt si l'on veut y voir plus clair. La réponse est simple et je la simplifie encore volontairement. C'était dans le but de donner une structure administrative et financière à l'organisation humaine des bassins de vie, reprenant peu ou prou les limites des cantons. La République avait créé ces découpages afin que ces élus soient au plus près des citoyens et ces EPCI (établissement public de coopération intercommunale) étaient une suite plus ou moins logique. Cette organisation républicaine qui fait la différence et la singularité de la France est le ciment du mieux vivre ensemble. Nous pouvons constater que la casse systématique des structures, enseignement, police, santé et autres services public est en marche depuis l'accès au pouvoir d'un gouvernement qui ne s'inscrit plus dans cette logique républicaine et veut appliquer aux territoires les mêmes regroupements que les entreprises ont mis en place avec les résultats que l'on connaît sur l'emploi et la pauvreté.*
2. *Mais revenons au S.D.C.I. et alors que tous les autres territoires du département ont été pré-consultés sur leur souhaits il est maintenant établi que pour le Nord du département il semble que se soient les présidents de ce grand territoire qui ont porté cette proposition auprès du Préfet. Si je me trompe alors il est incompréhensible que le Préfet ai pu proposé un regroupement aussi gigantesque et dépassant largement le cadre de la loi soit un minima de 5000 habitants. Le déficit démocratique est étonnant.*
3. *Pourquoi avancer comme argument de faire de ce territoire un « contre pouvoir » à l'agglomération de Brive ? Alors que, maintenant que l'hôpital de Gourdon est mourant, toutes les habitudes des habitants des CDC concernées, à l'exception de Sousceyrac, nous dirigent naturellement vers ce bassin de vie. Il ne serait pas plus aberrant de s'y rattacher sauf si l'on respecte le découpage républicain des départements. Alors il ne faut pas piocher dans tel ou tel concept quand cela arrange.*

*Je ne rentrerais pas dans le débat qui consisterait à dire que telle ou telle solution est préférable, si ce n'est que le territoire actuel de notre CDC me semble parfaitement adapté. Je ne souhaite pas être complice de la mise en place de cette réforme. Je laisse à d'autres le soin de s'exprimer sur les compétences communes qui ne pourront qu'être à minima, de la gouvernance impossible d'un tel territoire, des dotations basées sur la CDC de Vayrac qui possède le + de compétences, de la fiscalité qui ne pourra qu'augmenter et surtout du déficit de proximité engendré.*

*Même s'il semble acquis que ce schéma, qui était une proposition martyr n'en doutons pas !, sera refusé par une majorité de communes, il me semble que la population doit se prononcer sur un tel changement d'organisation rurale à laquelle l'on veut appliquer une réforme réfléchie pour 80% de la population, les agglomérations urbaines. J'insiste donc qu'un référendum local, ou consultation, soit organisé, que par le débat démocratique les citoyens soient informés. En attendant je souhaite que les représentants de notre territoire à la commission départementale de coopération intercommunale, au fait qui les a choisis ?, portent la décision qui sera prise par les communes de la CDC du Pays de Souillac Rocamadour, sans émettre d'avis personnel mais en relayant démocratiquement la parole des élus, représentant du peuple.*

*Puisqu'en dernier recours c'est le Préfet qui prendra des arrêtés, alors que l'État prenne ses responsabilités sans les déléguer. »*

Suite à la prise de parole de M. HUTIN, M. le Président désire éclaircir quelques points. Tout d'abord, il souhaite rendre hommage à Jean LAUNAY qui a fait en sorte que tous les présidents d'EPCI, à un titre ou à un autre, siègent à la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Ses représentants (élus des communes, des communautés et des syndicats) ont été proposés par l'association des élus du Lot. La C.D.C.I. prendra acte de l'avis motivé des communes (si 2/3 des membres de la C.D.C.I. sont contre, le schéma ne passera pas).

Pour sa part, M. le Président estime dommage de ne pas prendre part au débat et qu'il vaut mieux que nous décidions de notre futur périmètre plutôt que l'on nous l'impose.

Toutefois, M. le Président prend acte du choix de M. HUTIN de laisser l'Etat choisir à notre place. Quant à l'organisation d'un référendum, M. le Président indique qu'à sa connaissance, il n'y a pas de possibilité.

M. DOUMERC intervient et souhaite dresser un constat. Avec la nouvelle réforme territoriale, 19 conseillers territoriaux du Lot vont siéger à l'assemblée départementale et régionale générant à priori des économies importantes. L'assemblée régionale va passer de 91 à 251 élus. L'Etat, en nous poussant à fusionner et créer de grandes entités, annonce la fin du Département. Les compétences de celui-ci, dont l'Etat veut se séparer, seront exercées par les nouvelles grandes communautés.

M. DOUMERC indique, tout en soulignant le travail du Président, qu'il ne se reconnaît pas dans une structure allant de Souillac à Sousceyrac préférant un territoire à l'échelle humaine et manifeste sa crainte d'un désintéressement des administrés.

M. le Président rappelle que le Préfet s'est basé sur un travail réalisé en commun sur ce territoire (consultation des élus) en 2005. Il indique également qu'une logique existe se basant sur les travaux des structures présentes sur le territoire. Faisant référence à la proximité, il rejoint M. DOUMERC tout en pointant les difficultés pour se rendre du Roc à Rocamadour.... M. le Président précise que si nous raisonnons en terme de bassin de vie, nous devrions alors nous rapprocher de Brive. Mme KOWALIK : « Pourquoi pas ? »

M. le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes de Haute Bouriane avec moins de 5.000 habitants doit fusionner. La majeure partie des communes membres souhaitent nous rejoindre.

M. le Président indique qu'il convient de réfléchir aux moyens financiers et à l'attractivité de notre territoire en insistant sur le fait qu'à terme les territoires se feront concurrence (Le SCOT de Brive ne reprenant pas la zone d'activités).

Mme SOULIE-CLEDEL considère que nous n'avons pas été élus pour changer les territoires et que ces décisions nous engagent pour le futur. Lors de la réunion de Gignac, il était question de se réunir autour d'un projet fédérateur, qu'en est-il ? Rendre la parole au citoyen semblerait normal.

M. le Président pose la question : « N'écœure pas t'on les gens en multipliant les structures ? » Il rappelle que nous n'avons pas été consultés sur cette loi et qu'il aurait peut-être été bon qu'une consultation préalable soit réalisée.

M. THOMAS demande si après les élections de 2012 la loi pourrait changer. M. le Président, rapportant les propos de notre député, indique qu'il s'agit du travail de la commission Balladur, intégrant diverses sensibilités politiques, largement amendé par l'Association des Maires de France et que si quelque chose risque de changer cela pourrait être le cas des conseillers territoriaux. En ce qui concerne la réforme à priori rien ne changera.

M. BLANC demande si le nouveau Préfet est d'accord sur ce découpage. M. LAVAL indique que celui-ci ne déjugera pas son prédécesseur.

M. BLANC considère qu'un futur grand territoire entraînera la professionnalisation de la fonction d'élu, que ce soit dû à la charge de travail plus importante (compétences supplémentaires) ou l'éloignement géographique des réunions. De plus, il trouve que les affinités des citoyens de notre territoire vont plus vers Brive que Sousceyrac.

M. le Président estime que les élus se trompent de combat en ne parlant aujourd'hui que de territoire alors que les compétences à exercer et la fiscalité sont aussi importantes que le périmètre sur lequel nous devons aujourd'hui nous prononcer.

Il rappelle aussi que les élus n'ont pas travaillé sur les découpages présentés par la C.D.C.I. en 2005 et que nous nous sommes « laissés endormir ».

M. QUEVA informe l'assemblée que l'A.M.F. prévoit que 30 % des petites communes vont disparaître.

M. CAMPOT pour sa part considère que l'objectif étant de se regrouper, il serait bon de définir nos compétences et nos projets, « Quoi faire ensemble et avec quels moyens ? ». L'objectif politique étant fixé, l'organisation territoriale pourra être mise en œuvre. N'ayant pas d'a priori, il pense que de s'allier, c'est possible, mais qu'il faut avant tout discuter d'égal à égal car si l'attractivité de Brive est clairement identifiée, elle ne doit pas faire disparaître Souillac.

Arrivée de M. LESTRADE à 20 h 30.

M. MACHEMY estime que cette réforme n'est pas facile à comprendre même après les dernières réunions et que cette problématique n'a pas été prise par « le bon bout ». Il rejoint M. CAMPOT sur le fait de définir ce que l'on veut faire ensemble.

Il s'interroge : « nous qui sommes dans la chose publique et qui avons du mal à comprendre cette réforme, comment l'électeur peut-il en saisir les subtilités en trois mois ? »

Il reste convaincu que l'on n'est jamais aussi fort que lorsque l'on est unis et que nous pouvons travailler ensemble que nous soyons 20, 30 ou 50. Cependant, il aurait fallu se pencher dessus auparavant...

Il s'interroge sur la fonction d'élu, l'Etat nous demandant de prendre nos responsabilités dans un délai trop court pour pouvoir voter en son âme et conscience. Il considère que nous aurions dû commencer par définir les compétences avant de délimiter les périmètres des territoires.

M. POUGET abonde en ce sens et considère qu'il s'agit d'un sujet difficile avec des délais de réflexion trop court.

M. TERRIEUX considère qu'un vote sur un périmètre est prématuré. M. LIEBUS observe que tout le monde s'accorde sur ce sujet mais que de toutes façons il faudra se prononcer. M. LAVAL rappelle que si nous ne prenons pas position celle du Préfet prévaudra.

M. le Président indique qu'une réunion est prévue le 11 juillet, au cours de laquelle il faudra se prononcer et demande que des questions écrites soient transmises auparavant afin de faciliter le débat.

M. HUTIN indique que le conseil municipal de Souillac se prononcera le 12 juillet et soulève la problématique d'une prise de position communautaire avant celle communale. M. LESAGE pointe la difficulté pour les délégués de s'exprimer à la fois en conseil municipal et en conseil communautaire.

La prochaine réunion se tiendra le 11 juillet 2011 à la salle des fêtes de Pinsac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le secrétaire de séance

Fabien LESAGE,